

PERMIS AM 2 roues et quadricycle léger (voiture sans permis)

Définition :

Qu'est-ce que le AM (ex BSR)

Le brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire est exigé (R. 211-2 du code de la route) pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie théorique est validée par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau (ASSR 2) ou par l'attestation de sécurité routière (ASR). La partie pratique est constituée d'une phase d'enseignement hors circulation (plateau), d'une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, et d'une phase de sensibilisation aux risques.

Option 4 roues du permis AM (voiture sans permis)

La catégorie AM comporte deux options distinctes : une option cyclomoteur accessible à partir de l'âge de 14 ans pour un scooter ou une moto d'une cylindrée inférieure à 50cm³ (4Kw max) .Une option quadricycle léger permet la conduite d'une voiture ou "voiturette sans permis".

Le suivi de l'option cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger.

Conditions requises :

Avoir 14 ans.

Durée :

8 heures.

Programme :

La formation pratique du permis AM :

La partie pratique, est effectuée par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes en cours de validité.

Le programme de formation de l'AM

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignements suivants :

- Formation pratique hors circulation (2 heures).
- Formation pratique en circulation (4 heures).
- Sensibilisation aux risques (1 heure).

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

(Durée : 30 min minimum)

- Expression et échanges sur le respect des règles.
 - . Signalisation
 - . Règles de circulation

- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.
 - . Vitesse
 - . Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - . Utilisation de distracteurs

- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation

(Durée : 1 heure minimum)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements obligatoires et indispensables à la conduite d'un cyclomoteur.
- Leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. La découverte des principaux organes du véhicule :

- Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré signalisation en cas de panne.

2. La maîtrise du véhicule hors circulation :

Le réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard).

Séquence 3 : Code de la route

(Durée : 30 min minimum)

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.

- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.

. Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.

. Franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquences 4 : Formation pratique en circulation

(Durée : 3 heures de conduite effective par élève minimum)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur insistera sur l'importance :

— De l'utilité et du respect de la règle.

— De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers.

— Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer la voiturette à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

— s'insérer en sécurité dans la circulation ;

— prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser la voiturette qu'elle soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

— Freinage

— Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;

— ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

— En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;

— En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...)

— En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

— Détecter et identifier le type d'intersection ;

— Evaluer la visibilité ;

— Adapter sa vitesse ;

— Respecter les règles relatives aux ordres de passage ;

— S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;

— Dégager une intersection.

Changer de direction :

— Avertir de son intention ;

— Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;

— Adapter sa vitesse ;

— Respecter les règles de priorité ;

— dégager l'intersection.

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques

(Durée : 1 heure minimum)

Cette séquence a lieu en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, 4 thématiques parmi les suivantes sont traitées :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- __ Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- __ Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- __ La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- __ L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.
- Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Moyens :

La formation est dispensée par des enseignants de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes en cours de validité.

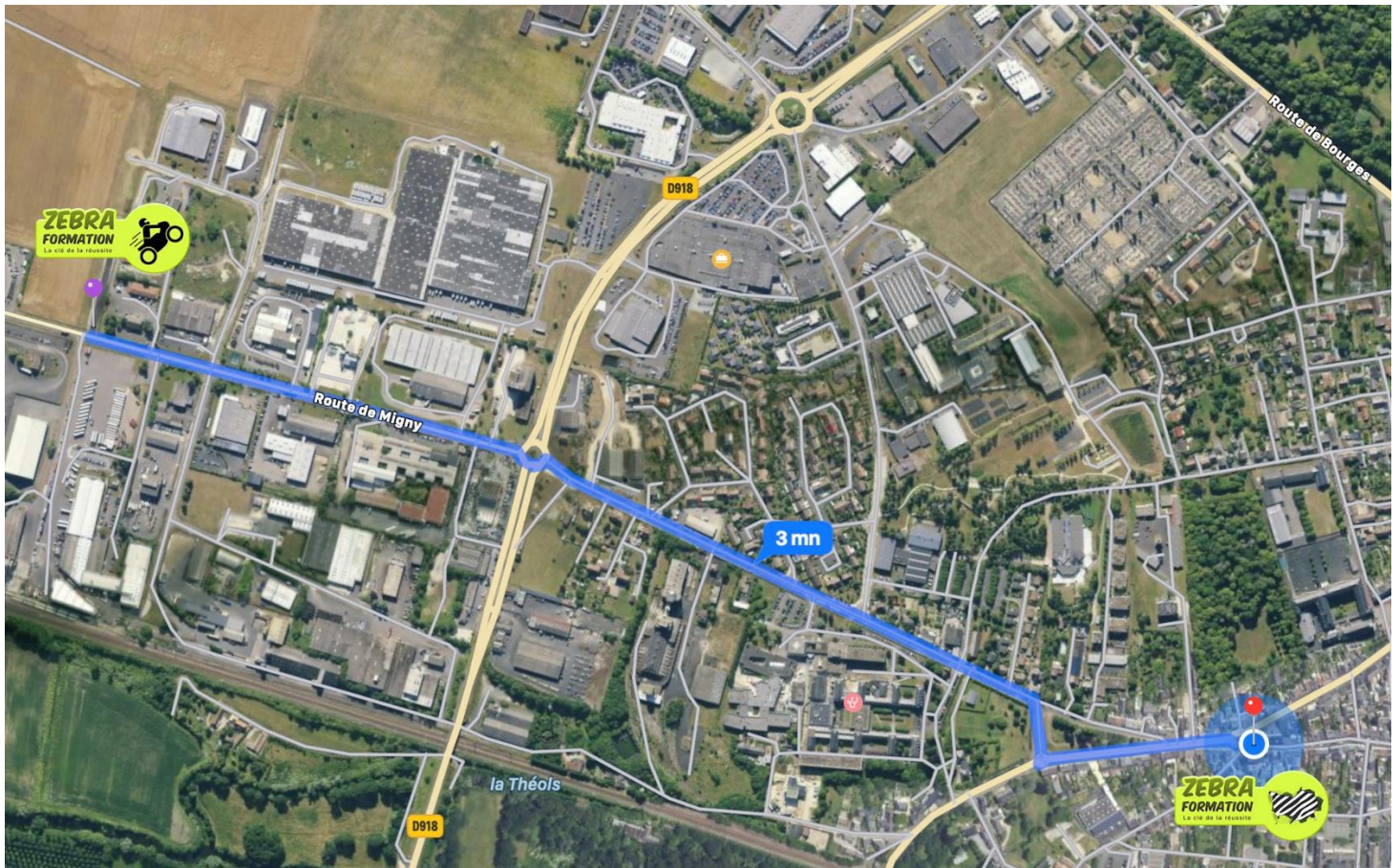
La formation théorique s'effectuera à l'auto-école ZEBRA située ;
95 RUE PIERRE BROSOLETTTE 36100 ISSOUDUN

La formation hors circulation sera effectuée sur une piste située :
ROUTE DEPARTEMENTALE 9 – ZI ISSOUDUN, 36100 ISSOUDUN

Cette formation s'effectuera sur les véhicules de type :

SCOOTER 50cm³
MOTO (à vitesse) 50cm³

TRAJET VERS LA PISTE



Temps de déplacement 3 min

1.7 km